

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL MULTIRANDONNÉE 2022

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Marcheur ☐ Cavalier ☐ VTT ☐ Attelage ☐ Accompagnateur ☐

Réservation d'un hébergement en tente collective : oui ☐
(40 places maximum affectées par ordre d'inscription)

FORAITS TOUT INCLUS

Forfait TOUT INCLUS (hors dîner du jeudi) comprenant la nuitée sur site, la restauration (petit-déjeuner, déjeuner, dîner), l'organisation et la logistique, et un souvenir de la Multirandonnée.

	Adulte	Enfant (jusqu'à 12 ans)
FORFAIT 3 JOURS	136 € ☐	90 € ☐
Vendredi	51 € ☐	34 € ☐
Samedi	56 € ☐	38 € ☐
Dimanche	38 € ☐	26 € ☐

TOTAL (A) : €

FORFAIT CHEVAL

Forfait comprenant l'emplacement, l'eau et le foin.

2€ par jour et par cheval

TOTAL (D) : €

FORAITS JOURNÉE

Forfait tout inclus sauf le dîner.

	Adulte	Enfant (jusqu'à 12 ans)
Vendredi	38 € ☐	25 € ☐
Samedi	38 € ☐	25 € ☐
Dimanche	38 € ☐	25 € ☐

TOTAL (B) : €

TARIFS DÎNER

	Adulte	Enfant (jusqu'à 12 ans)
Jeudi	17 € ☐	10 € ☐
Vendredi	17 € ☐	10 € ☐
Samedi	21 € ☐	13 € ☐

TOTAL (C) : €

TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C + D) : €

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées de votre paiement à l'ordre de « Association Tourisme en Vals de Gartempe ». Assurance responsabilité civile obligatoire. Chèque vacances et coupon sport acceptés.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

A

Le

Signature

Les prix s'entendent TTC. Ils ne comprennent pas la mise à disposition de VTT, chevaux, attelages, sacs de couchage, matelas, tentes individuelles et camping-cars.

BULLETIN À RETOURNER AVANT LE 22 JUILLET 2022 À :

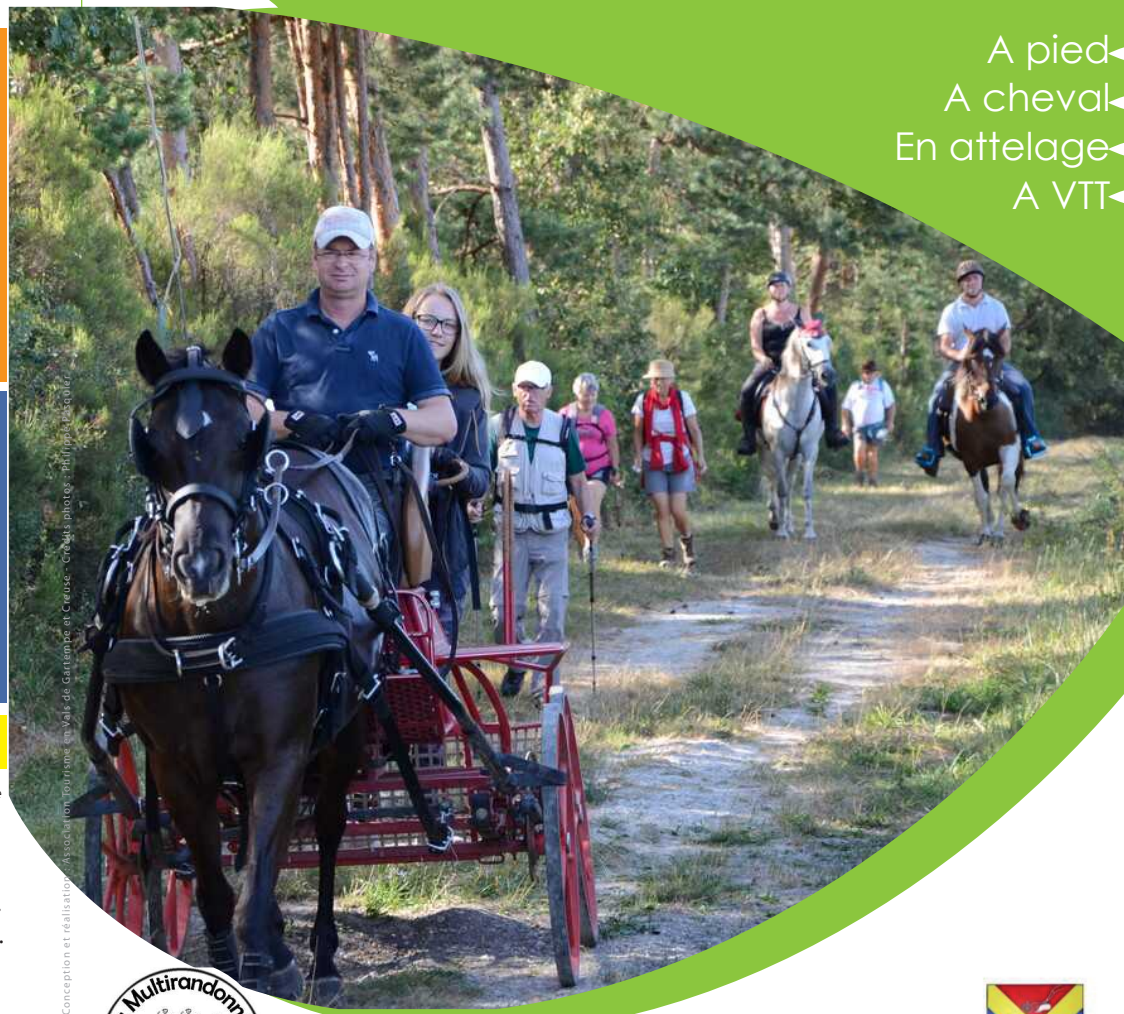
Association Tourisme en Vals de Gartempe
1 Place de l'Eglise - 86450 LEIGNE LES BOIS
Renseignements au 07.88.54.69.61 ou tvgc86@gmail.com

29^{ÈME} MULTIRANDONNÉE

des Vals de Gartempe et Creuse

5, 6 et 7 août 2022
Vicq sur Gartempe

A pied ☐
A cheval ☐
En attelage ☐
A VTT ☐



<http://tvgc86.over-blog.com>



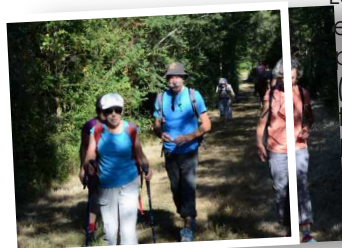
Vicq sur Gartempe

VICQ SUR GARTEMPE

accueille la 29^{ème} édition
de la **Multirandonnée**
des Vals de Gartempe et Creuse



Les 5, 6 et 7 août 2022, la commune de **Vicq sur Gartempe** aura le plaisir d'accueillir les participants de la 29^{ème} édition de la Multirandonnée des Vals de Gartempe et Creuse !



Le village de Vicq sur Gartempe bénéficie d'un environnement agréable au milieu d'une nature préservée et est situé aux frontières de trois provinces (Poitou, Touraine, Berry) et de trois départements (Vienne, Indre-et-Loire, Indre). Le bourg, perché sur une petite colline, est bordé par une belle rivière, la Gartempe et présente un patrimoine très riche.

Au départ de l'aire de loisirs, vous découvrirez le village de Vicq sur Gartempe et les communes de Pleumartin, Néons sur Creuse, Angles sur l'Anglin et bien d'autres encore.

La Multirandonnée, c'est au choix 1, 2 ou 3 jours de randonnée, à pied, à cheval, à VTT ou en attelage, des randonnées d'environ 25 kilomètres par jour avec des visites guidées et des boucles supplémentaires pour les VTT...

C'est aussi une ambiance conviviale et joyeuse, des animations, des cadeaux, une soirée animée le samedi...



lors, inscrivez-vous sans attendre. Le nombre de places est très limité ! Le plaisir de vous accueillir,

Plus d'informations sur : <http://tvgc86.over-blog.com>



Vicq sur Gartempe

RÈGLEMENT

ARTICLE I

L'association Tourisme en Vals de Gartempe organise la 29^{ème} Multirandonnée des Vals de Gartempe et Creuse les 5, 6 et 7 août 2022. Cette manifestation regroupe des marcheurs, cavaliers, VTTistes et attelages. Elle est mise en place avec le soutien de la commune de Vicq sur Gartempe et des communes traversées.

ARTICLE II

Cette randonnée est réservée aux cavaliers non-motorisés. Tous les randonneurs doivent être assurés en responsabilité civile personnelle. Les cavaliers doivent, en outre, fournir le certificat de vaccination du cheval (grippe équine et vaccin antirabique pour les départements concernés). Les chevaux doivent être ferrés, pucés et munis de licols et de longues.

ARTICLE III

Le but de cette manifestation est la promotion de la randonnée touristique sous toutes ses formes, non-motorisée, dans le souci du respect de l'environnement. Un drone survolera les circuits et le campement pour des prises de vue photographiques.

ARTICLE IV

Il s'agit d'une simple randonnée. Ce n'est pas une compétition et aucun classement ne sera établi. Les contrôles de passage s'effectueront lors du déjeuner et à l'arrivée. L'itinéraire est entièrement balisé ; les couleurs seront indiquées au départ des étapes.

ARTICLE V

La Multirandonnée se déroulera les 5, 6 et 7 août 2022. L'accueil des participants se fera à partir de 8h et jusqu'à 9h. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en dehors de cette période.

ARTICLE VI

Les bulletins d'engagement individuels accompagnés des participations doivent parvenir à l'Association Tourisme en Vals de Gartempe au plus tard le 24 juillet 2020. Ce délai est nécessaire pour permettre une bonne organisation de la randonnée.

ARTICLE VII

Pour des raisons d'organisation, l'association se réserve le droit de limiter le nombre de participants à la randonnée et de clore les inscriptions avant le 24 juillet 2020.

ARTICLE VIII

Des lignes d'attache seront mises à la disposition des cavaliers et meneurs. Toutefois, les chevaux restent toujours sous la responsabilité des cavaliers. Aussi, ceux-ci organisent une surveillance pendant les pauses et les repas. D'autre part, un sac de pansage pour les cavaliers et une trousse de réparation pour les cyclistes sont obligatoires.

ARTICLE IX

Pour des raisons de sécurité, les participants devront suivre le parcours prévu et se conformer aux instructions des responsables de la randonnée. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents pendant la durée de la randonnée. Les fumeurs sont priés de fumer uniquement à l'occasion des pauses.

ARTICLE X

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, d'écourter ou d'annuler une partie d'étape si les conditions météorologiques le nécessitent. Les randonneurs seront avertis au départ ou au cours de l'étape par les responsables de la randonnée.

ARTICLE XI

Programme de la Multirandonnée, vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 août 2022 :

8h : remise des dossiers et des cartes de parcours - Vicq sur Gartempe (aire de loisirs)
8h30 - 9h : départs

ARTICLE XII

Les repas seront pris en charge. Les participants s'engagent à régler leurs consommations personnelles, à ne pas occasionner de dégradations et à laisser les lieux propres (établissements et installations mis à leur disposition, y compris ceux réservés aux chevaux). Les participants disposant de couverts sont invités à les amener (en vente également sur le lieu de campement).

ARTICLE XIII

Il est rappelé que les cavaliers, les meneurs et les VTTistes sont soumis au code de la route. Les organisateurs se réservent le droit :
- D'exclure tout randonneur dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement ou à la sécurité des autres participants.
- D'arrêter tout cheval blessé ou en mauvais état.

ARTICLE XIV

La transgression du règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du randonneur. L'exclusion éventuelle implique :

- Le dégageant de la responsabilité de l'organisation.
- L'interdiction de se présenter aux repas et animations.
- La suppression de toute assurance de la part de l'organisation.

L'association est seule juge de ses appréciations et décisions. Aucune réclamation ne sera admise. En cas d'exclusion, les participants ne pourront prétendre au remboursement de leurs frais d'engagement. Par mesure de sécurité, les chiens ne sont pas admis.

ARTICLE XV

Chaque participant autorise les organisateurs ainsi que leurs partenaires (presse...) à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation à la randonnée sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur sans que cela ne lui confère un droit, un avantage, à quelque titre que ce soit. Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE XVI : En cas d'annulation, il vous sera remboursé : 80% du coût total entre le 1er et le 2 août ; 50% du coût total entre le 3 et le 4 août ; 20% du coût total entre le 5 et le 6 août. A partir du 7 août, aucun remboursement ne pourra être effectué.